



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
12 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/009

Date de la convocation : 29/03/2024

Membres présents : 09

Membres en exercice : 11

Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULLAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Marie-Paule BONHOMME procuration à Marie-Pierre PADULLAZZI

Absente : Dior DEMEULENAERE-SENE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CUVIER

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : RESIDENCE AUTONOMIE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que la Présidente habituelle pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Marie-Thérèse CUVIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Sylvie LAROCHE, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Marie-Thérèse CUVIER pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Le compte administratif 2023 s'établit ainsi :

Montant exprimés en Euros	Prév Antérieure	Prévisions	En Cours	Solde	%	Engagé	Brouillard	Historique	Solde(prév histo)	%
Dépenses d'investissement	254 745,68	165 093,14	23 265,01	141 828,13	14,09			23 265,01	141 828,13	14,09
Recettes d'investissement	254 745,68	165 093,14	3 423,00	161 670,14	2,07			3 423,00	161 670,14	2,07
Solde d'investissement			-19 842,01					-19 842,01		
Dépenses de fonctionnement	310 924,25	298 432,76	212 204,48	86 228,28	71,11			212 204,48	86 228,28	71,11
Recettes de fonctionnement	310 924,25	298 432,76	239 003,59	59 429,17	80,09			239 003,59	59 429,17	80,09
Solde fonctionnement			26 799,11					26 799,11		
EXCEDENT			6 957,10					6 957,10		
DEFICIT										

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, **à l'unanimité**

Approuve le compte administratif 2023 de la Résidence Autonomie « Le Vieux Colombier.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Marie-Thérèse CUVIER,



Transmis en Préfecture : 25 avril 2024
Affichage : 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente,
Sylvie LAROCHE

